

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Deuxième séance: 4 octobre 2004: 14 h 6 – 17 h 5

Président: M. Brasher (Royaume-Uni)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Barzdo
M. Jankowska
D. Morgan
M. Schmidt

PNUE: S. Kurdjukov

Rapporteurs: H. Corrigan
M. Jenkins
R. Mackenzie
A. Stattersfield

Questions stratégiques et administratives

8. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

8.3 Budget de 2006-2008

Le Président annonce que les membres du groupe de travail ouvert, qui sera présidé par le Président du Comité permanent, inclura les pays suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Canada, Chili, Colombie, Comores, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Inde, Japon, Mexique, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Suisse, République-Unie de Tanzanie, ainsi qu'IWMC-*World Conservation Trust*, TRAFFIC et le WWF.

11. Examen des Comités CITES

11.1 Examen des Comités CITES

La délégation de l'Australie présente le document CoP13 Doc. 11.1 et attire l'attention des participants sur le mandat révisé communiqué dans le document CoP13 Inf. 48.

Le Président du Comité pour les animaux exprime son désaccord au sujet de la proposition d'examiner les Comités CITES et déclare que la 12^e session de la Conférence des Parties (CdP12) avait très largement appuyé le maintien de la structure et de la composition actuelles des Comités CITES. La Présidente du Comité pour les plantes se fait l'écho de cette intervention. Elle estime qu'il faudrait élaborer des indicateurs de résultats pour tous ceux qui sont concernés par la réalisation des objectifs fixés dans la *Vision d'une stratégie* et dans le Plan d'action. Les délégations de l'Argentine, de la Colombie, de Cuba, de l'Inde du Japon, du Kenya et du Mexique ainsi que les observateurs de *Humane Society International* et *IWMC-World Conservation Trust* expriment leur appui pour le travail des Comités. Les délégations de l'Argentine, de Cuba, du Kenya, de l'Inde, du Mexique et de Sainte-Lucie rappellent que ce sujet a été largement discuté à CdP12 mais ne sont pas opposées à un examen général des Comités. Le botaniste du Comité de la nomenclature et la délégation des Etats-Unis d'Amérique soulignent qu'il est capital de veiller à ce que les processus de la CITES continuent de bénéficier de la plus grande rigueur scientifique.

La délégation de l'Australie réaffirme qu'elle appuie fermement les travaux des comités pour les plantes et pour les animaux et ajoute qu'elle n'a jamais eu l'intention de soulever la question de la fusion des comités mais plutôt d'améliorer la gouvernance pour apporter des avis scientifiques solides à la Convention.

Les Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne suggèrent que les auteurs des documents CoP13 Doc. 11.1, Doc. 11.2 et Doc. 11.3 se réunissent de manière à rédiger une proposition fusionnée concernant l'évaluation des comités CITES et ajoutent que la Communauté européenne serait heureuse d'apporter son aide à cet égard. Après une brève discussion, le Président propose d'établir un groupe de rédaction en soulignant que tout document produit par le groupe sera discuté par le Comité II. Sa proposition est acceptée par le Comité.

11.2 Amélioration de la communication et de la représentation régionales

La Présidente du Comité pour les plantes présente le document CoP13 Doc. 11.2 au nom des Comités pour les plantes et pour les animaux. Elle fait remarquer que, bien souvent, les représentants régionaux sont empêchés de remplir les fonctions de leur comité parce qu'ils ne reçoivent pas un appui suffisant de leur gouvernement ou de leur institution. Elle attire l'attention des participants sur les projets de résolution et de décisions contenus dans les annexes 1 et 2 du document.

En réponse à une proposition de la délégation des Pays-Bas, appuyée par la délégation des Etats-Unis, le Président du Comité II indique que certaines questions pourraient être renvoyées, pour plus amples discussions, au groupe de rédaction établi conformément au point 11.1 de l'ordre du jour.

Considérant le premier projet de résolution figurant à l'annexe 1 et contenant les amendements proposés à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP12), la délégation de l'Argentine, appuyée par celle du Mexique, se déclare en faveur de l'amendement proposé au paragraphe e) et souligne que les Comités CITES doivent faire preuve de souplesse. Le Secrétariat estime que les activités de procédure de ces Comités ne diffèrent guère de celles du Comité permanent, et estime qu'il serait préférable de conserver le libellé original de ce paragraphe. Les délégations de l'Australie, du Ghana et de la Nouvelle-Zélande abondent dans ce sens. Le Président du Comité pour les plantes signale que dans la version espagnole du projet de résolution, il n'y a pas de modification de fond au paragraphe e), et suggère donc de le conserver tel quel. Cette proposition est acceptée.

La délégation du Chili, soutenue par la délégation de l'Ouganda, demande des éclaircissements sur la portée de l'amendement proposé au paragraphe a), concernant la représentation régionale au sein des Comités pour les animaux et pour les plantes. La Présidente du Comité pour les plantes répond que les amendements proposés aux paragraphes a) et b) visent à garantir que les institutions ayant employé des candidats à ces comités sont au courant de leur nomination et l'appuient. La délégation de l'Australie déclare que bien qu'elle ne soit, en principe, pas favorable à de telles lignes directrices, sa région pourrait avoir du mal à remplir les conditions proposées. Cette délégation ne souhaite pas voir des lignes directrices susceptibles de décourager des pays en développement et des pays à économie en transition de proposer des candidats aux Comités. La Présidente du Comité pour les plantes explique que l'amendement proposé ne vise en aucune manière à limiter la participation. Le Président du Comité II confirme que le groupe de rédaction n'a pas à poursuivre l'examen des paragraphes a) et b) de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP12).

Les amendements proposés au paragraphe g) et à l'annexe 2 de la résolution sont renvoyés au groupe de rédaction pour examen plus approfondi. Concernant les amendements proposés à l'annexe 2, le Secrétariat déclare qu'autoriser les Comités pour les plantes et pour les animaux à discuter et à gérer leurs budgets respectifs, comme cela a été proposé, pose des problèmes car la responsabilité de la gestion du fonds d'affectation spéciale incombe au Secrétaire général qui doit rendre des comptes à la Conférence des Parties. De plus, bien que le Secrétaire général soit autorisé à déléguer certaines responsabilités à d'autres organismes sous contrat, les Comités pour les animaux et pour les plantes ne sont pas des organes susceptibles de travailler sous contrat.

Concernant le premier projet de décision figurant dans le document CoP13 Doc. 11.2, annexe 2, les délégations de l'Australie et du Ghana remettent en question le rôle que l'on propose aux

Comités de jouer dans l'évaluation de la conformité ou des compétences de membres des Comités dûment désignés. La Présidente du Comité pour les plantes explique que le but de cette proposition est d'aider les membres à évaluer leur capacité par rapport au soutien reçu de leurs gouvernements et institutions. Le Président du Comité II indique que le groupe de rédaction sera chargé d'examiner cette proposition d'amendement et d'y apporter les précisions éventuellement nécessaires.

Concernant le second projet de décision figurant dans le document CoP13 Doc. 11.2, annexe 2, la Présidente du Comité pour les plantes indique que la proposition porte sur un problème que les Comités rencontrent lorsqu'ils sont amenés à remplacer des membres ou des suppléants durant la période intersessions. Le Secrétaire général partage l'avis de la délégation de l'Australie, à savoir que les membres régionaux du Comité permanent ont un rôle à jouer dans le remplacement des membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes qui ne peuvent poursuivre leur mandat. Il explique que conformément à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP12), c'est la Conférence des Parties qui établit les comités. Le Comité permanent est l'organe compétent pour mener, le cas échéant, des activités entre les sessions au nom de la Conférence des Parties, et ajoute que, pour cette raison, les candidatures présentées par une région peuvent être signalées au Comité permanent durant la période intersessions.

Le Président indique que les questions en suspens dans le document CoP13 Doc. 11.2, annexe 2, seront examinées par le groupe de rédaction. Le Président note également que les recommandations concernant la représentation régionale figurant dans le rapport de la Présidente du Comité pour les plantes (document CoP13 Doc. 9.2.1, annexe) seront renvoyées au groupe de rédaction établi pour examiner les Comités CITES.

11.3 Le Comité de la nomenclature et son fonctionnement

Se référant au document CoP13 Doc. 11.3 (Rev. 1), la délégation du Mexique déclare avoir quelques sujets de préoccupation et propose des solutions possibles concernant le fonctionnement du Comité de la nomenclature et des nomenclatures normalisées utilisées. Le Président suggère que le groupe de rédaction établi au titre du point 11.1 de l'ordre du jour en discute.

Répondant à des demandes d'éclaircissements des délégations de l'Espagne, des Etats-Unis, du Mexique et des Pays-Bas, le Président déclare que seules les questions portant sur l'établissement et le fonctionnement du Comité de la nomenclature [figurant dans le document CoP13 Doc. 11.3 (Rev. 1), annexe 2] seront renvoyées au groupe de rédaction.

La délégation du Canada demande que le groupe de rédaction estime le coût financier de toute décision qui serait prise au sujet des propositions figurant à l'annexe 2.

Le botaniste du Comité de la nomenclature indique que l'Allemagne a proposé Mme Ute Grimm, de l'Allemagne, comme candidate possible au poste vacant de zoologiste au Comité de la nomenclature; il suggère que d'autres Parties proposent elles aussi des candidatures.

Le Président indique que le groupe de rédaction établi au titre du point 11.1 de l'ordre du jour comprendra le Président du Comité pour les animaux, la Présidente du Comité pour les plantes, le botaniste du Comité de la nomenclature, l'Australie, le Mexique et les Pays-Bas.

La séance est levée à 17 h 5.